AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1633
FR0000124232-FS0541

2 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE IRD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juillet 2021, la société Crédit Coopératif (12 boulevard de Pesaro, 92000 Nanterre) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er juillet 2021, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE IRD et détenir 10 actions GROUPE IRD représentant autant de droits de vote, soit 0,0003% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par le déclarant de (i) 372 700 actions GROUPE IRD au profit de la Caisse d'Epargne Haut de France et (ii) 131 845 actions GROUPE IRD au profit de l'association Entreprise et Territoires Haut de France.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 903 273 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.